



BUDGET COMMUNAL POUR L'EXERCICE 2021

Le Collège communal de Libramont-Chevigny informe que, sur base de l'article L1313-1 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation, le budget communal pour l'exercice 2021 voté le 01 décembre 2020 est déposé à la maison communale où quiconque peut toujours en prendre connaissance sans déplacement.

Le présent avis sera affiché pendant la période du 03 décembre au 14 décembre 2020.

A Libramont-Chevigny, le 02 décembre 2020.

Par le Collège;

Le Directeur général,

M. GUEIBE.



La Bourgmestre,

L. CRUCIFIX.